

Rentrée : Mardi 1^{er} septembre 2026 à 8h05 pour tous les élèves

Les familles peuvent accompagner leur enfant **le jour de la rentrée** à l'intérieur de la cour du primaire pour trouver leur affectation de classe. Les autres jours, seulement les parents de maternelle seront autorisés. Il n'y aura pas de classe ni le mercredi, ni le samedi.

ACCÈS À SAINTE-MARIE, SITE DE LA VERPILLIÈRE

L'accès se fait par le parking municipal face à la gare. Nous prions instamment les familles d'accompagner leur enfant par le chemin de terre et de ne pas emprunter en voiture le chemin du couvent qui donne accès à l'établissement. L'allée des tilleuls est, pour des raisons de sécurité, fermée.

Attention : il n'est absolument pas possible le matin et le soir de se garer sur le parking des cars.

Cour de l'école primaire :

- **Maternelle** : Les enfants de maternelle doivent être accompagnés jusqu'à la classe. Il sera donné par les enseignantes un badge en début d'année pour franchir le portail. Il devra être obligatoirement présenté à la surveillante. L'enfant peut être récupéré par un frère/sœur du lycée (pas par un primaire ou un collégien).

- **Primaire** : Pour des raisons de sécurité et de bonne organisation des rangs, les élèves de primaire doivent être accompagnés et récupérés à la porte en bois.

Le matin, une surveillance est assurée à 7H40 (heure d'ouverture du portail) ainsi qu'au moment de la sortie à 11h20. Nous vous demandons de récupérer vos enfants au plus tard à 11h30.

Une surveillance est également assurée au moment de la sortie de 16h45 jusqu'à 17h05.

CARS DE RAMASSAGE

Nous insistons auprès des parents pour qu'ils rappellent à leurs enfants les consignes de sécurité à respecter lorsque l'enfant prend le car, à savoir : rester avec la surveillante jusqu'à l'arrivée de leur car, attendre que celui-ci soit à l'arrêt avant de l'approcher, attacher la ceinture de sécurité, ne pas se lever dans le bus, le contourner par l'arrière lorsqu'il faut traverser une rue et ne pas s'élancer sans s'assurer auparavant qu'aucune voiture n'arrive à proximité. Il va de soi que le comportement des élèves dans les transports scolaires doit être correct (respect des personnes et du matériel). Le règlement du primaire s'applique en cas de manquement.

TENUE VESTIMENTAIRE / VÊTEMENTS

Nous demandons aux familles de veiller à ce que vos enfants aient une tenue correcte (pas de jeans déchirés...).

Tout élève doit avoir une tenue de sport pour l'éducation physique.

Il est demandé aux familles de marquer impérativement le nom et la classe de l'enfant sur tous les vêtements et en particulier sur les blousons, gilets, écharpes, bonnets, gants... Nous vous demandons de fournir un effort particulier sur ce point. Le nombre de vêtements trouvés sans nom reste trop important.

FOURNITURES SCOLAIRES

Les élèves doivent avoir tout leur matériel le jour de la rentrée. La trousse est à surveiller, à compléter régulièrement. Nous signalons aux familles que les élèves disposent souvent d'un matériel absolument inutile pour le travail scolaire : agrafeuse, correcteurs, colles diverses, gadgets en tous genres ... Nous vous demandons de veiller à ce que les enfants n'apportent pas tout cela à l'école, et s'en tiennent au strict minimum demandé par le professeur.

LIVRES

Les livres du primaire sont prêtés par l'école. L'agenda et le carnet de liaison sont fournis par l'école.

DEMI-PENSION

Les élèves peuvent prendre leur repas à l'école dès le premier jour. Pour les repas occasionnels prévoir l'achat d'un carnet de 10 tickets (les tickets ne pouvant qu'exceptionnellement être vendus à l'unité). Les paiements doivent être effectués par chèque à l'ordre de Sainte-Marie et remis sous enveloppe à l'enseignant. Le coût du carnet est de 70 € cette année. Les élèves inscrits 1, 2 ou 3 jours ne pourront changer le jour. **Les changements de situation pour le trimestre suivant doivent être saisis sur École Directe en début de période, les dates vous seront précisées par mail sur votre espace famille.**

Les élèves externes ne peuvent pas arriver avant **13h15** et doivent rejoindre les demi-pensionnaires en récréation surveillée.

ABSENCE / INFORMATION

Elle doit être signalée le jour même avant 9h par les parents en téléphonant au standard au 04.74.94.01.32.

Au retour, l'enfant présentera à l'enseignant son carnet de liaison signé à la page des absences.

Attention : Les messages passés le jour même (étude, garderie, car), au-delà de 10h00, ne pourront être transmis aux éducateurs, enseignants, élèves du fait de leur réception tardive ; nous ne serons pas tenus responsables de la surveillance de ces enfants.

ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Une demande d'autorisation précisant le motif doit être faite par écrit plusieurs jours à l'avance auprès de Madame la Directrice. Les rendez-vous médicaux ou autres doivent être pris en dehors des heures de classes. Si un enfant doit exceptionnellement quitter l'école pendant les heures de cours, les parents doivent venir le chercher dans sa classe. De même les départs en vacances doivent se faire en fin de journée après la classe.

OBJET DE VALEUR

Il est recommandé aux élèves de ne pas apporter d'argent à l'école, ni d'objets de valeur, ni collections (type cartes ou autres...). Les téléphones portables et les montres connectées sont interdits. L'école dégage toute responsabilité des vols ou pertes qui pourraient intervenir.

INFIRMERIE

Seule l'infirmière est habilitée à donner un médicament à un enfant. **Dans ce cas une ordonnance est indispensable.** Pour des raisons de sécurité, **les béquilles ne seront autorisées qu'avec un certificat médical.**

GOÛTER

Les goûters sont autorisés le matin à la récréation ainsi qu'à 16h30 pour les élèves restants à l'étude ou la garderie. Nous vous invitons à choisir des portions raisonnables et à privilégier les laitages et les fruits.

RÉCRÉATIONS

Les ballons en mousse sont autorisés seulement durant les récréations de 10h ou 15h. Tout ballon confisqué ne sera rendu qu'en fin d'année.

ÉTUDE

Une étude est assurée pour les élèves inscrits à partir de 16h45 jusqu'à 17h30 suivie d'une garderie jusqu'à 17h55. Au-delà de 17h55 tout retard sera facturé au prix de 5 euros par enfant. Il est évident que le comportement des élèves de l'étude doit être correct. Le règlement du primaire s'applique en cas de manquement.

RENDEZ-VOUS

Avec les professeurs en faisant une demande par écrit sur le cahier de textes ou de liaison.

Heures de réception de la Directrice de l'école primaire : **Mme NEYRET reçoit sur rendez-vous.**

Veuillez téléphoner au 04.74.94.01.32 en précisant le nom, le prénom, la classe de l'élève et le motif du rendez-vous.

Un règlement complète cette circulaire. Il sera distribué le jour de la rentrée et devra être signé par les parents et l'enfant. Nous insistons pour que toutes les circulaires, ainsi que le règlement, soient lus très attentivement et signés ; ceci afin d'éviter tout malentendu et oubli au cours de l'année.

HORAIRES

Matin 07h40 : Accueil des élèves (élémentaires, maternelles)
08h05 : Sonnerie / Début des cours
11h20 : Sortie des externes

Après-midi 13h30 : Reprise des cours
16h45 : Sortie des élèves

Merci de prendre note des INFORMATIONS POUR L'ANNÉE :

DATES A RETENIR :

- Mardi 1er septembre : Rentrée des classes
- Vendredi 11 septembre : **RÉUNION POUR TOUTES LES CLASSES (de la maternelle au cm2) à 18h00 au réfectoire**
- Vendredi 18 décembre : Journée pédagogique pour tous les professeurs PAS DE CLASSE POUR LES ELEVES
- Lundi 4 janvier : Journée pédagogique pour tous les professeurs PAS DE CLASSE POUR LES ELEVES
- Vendredi 7 mai : Pont de l'Ascension
- Samedi 26 juin : Fête de l'établissement : Kermesse
- Vendredi 2 juillet : Au soir, fin des cours pour tout le primaire.